

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORANT OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PERMIS D'AMENAGER ET PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'AMENAGEMENT DE PISTES DE VTT ET LA CONSTRUCTION D'HEBERGEMENTS

Par arrêté n°AR_2025_019 en date du 26 Novembre 2025, le Maire de Lavoine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique **du 23/12/2025 à 10h au 23/01/2026 à 18h** sur le projet de permis d'aménager et de permis de construire concernant l'aménagement de pistes de VTT et la construction d'un pôle sportif de pleine nature à Lavoine soumis à évaluation environnementale.

A cet effet, **Madame RIVENEZ Marie-Odile a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur HAASZ Patrick en qualité de commissaire enquêteur suppléant** par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Le dossier d'enquête est constitué :

- ✓ Du permis d'aménager
- ✓ Du permis de construire
- ✓ De l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- ✓ Du mémoire réponse à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- ✓ De la note de présentation de l'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable, en version papier, accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur à **la Mairie de Lavoine**, siège de l'enquête publique, situé 5, Place de la mairie - 03250 Lavoine, ouverte au public le mardi et le jeudi de 9h à 12h et le mercredi et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

Le dossier d'enquête sera également consultable en version dématérialisée :

- Depuis un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Lavoine aux horaires mentionnés ci-dessus,
- Sur le site internet dédié à l'adresse suivante : www.commune-lavoine.fr

Le commissaire-enquêteur sera présent à la Mairie de Lavoine pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **mardi 23 décembre de 10h à 12h**
- **mercredi 14 janvier de 14h30 à 16h30**
- **vendredi 23 janvier de 15h à 18h**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet et disponible à la Mairie de Lavoine,
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : **Mairie de Lavoine - 5, place de la mairie - 03250 Lavoine**
- par courriel à l'adresse suivante : secretariat@commune-lavoine.fr

Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site internet susvisé. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête papier tenu à disposition au siège de l'enquête.

Toute demande d'information pourra être sollicitée auprès du Pôle Activités de Pleine Nature de Vichy Communauté à l'adresse mail suivante : apn@vichy-communaute.fr

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie de Lavoine, sur le site internet : www.commune-lavoine.fr et en préfecture de l'Allier pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le permis d'aménager et le permis de construire pourront être délivrés par le Maire de Lavoine éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.